

eurogip



05/2011
REF. Eurogip-64/F

Rapport d'activité 2010

glossaire

AT: Accident(s) du travail

CARSAT: Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CGSS: Caisse générale de Sécurité sociale

CNAMTS: Caisse nationale de l'assurance-maladie des travailleurs salariés

CRAM: Caisse régionale d'assurance-maladie

DRP: Direction des risques professionnels de la CNAMTS

INRS: Institut national de recherche et de sécurité

MP: Maladie(s) professionnelle(s)

L'Assurance maladie - risques professionnels, appelée aussi **Branche AT/MP** de la Sécurité sociale, gère l'assurance contre les accidents du travail et de trajet (AT) et les maladies professionnelles (MP) des salariés du régime général (industrie, commerce et services) et met en œuvre la politique de prévention des risques professionnels. Elle regroupe : la CNAMTS- DRP, les services prévention et tarification des CRAM/CARSAT et des CGSS, l'INRS, les services de prestations des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et CGSS, le Service médical (aux échelons national, régional et local), et EUROGIP.

sommaire

	page
EUROGIP en bref	2
- Activités	
- L'équipe	
Édito	4
PROJETS - Participer à des projets d'intérêt communautaire	5
ENQUÊTES - S'enrichir de l'expérience de nos voisins européens	7
INFORMATION COMMUNICATION - Connaître les évolutions et les faire partager	9
NORMALISATION - Faire valoir une position commune au plan européen	11
COORDINATION DES O.N. - Coordonner les travaux des organismes notifiés "ÉPI" et "machines"	13



Activités

EUROGIP en bref

- ▶ **Mission :** animer, coordonner et développer au plan européen les actions de la Branche AT/MP* de la Sécurité sociale française
- ▶ **Statut :** groupement d'intérêt public (GIP) constitué par la CNAMTS* et l'INRS*
- ▶ **Création :** 1991
- ▶ **Administration :** conseil paritaire représentant les employeurs et les organisations syndicales
- ▶ **Ressources :** ± 70 % proviennent du Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et 30 % de contrats signés avec les pouvoirs publics français et les autorités communautaires.

EUROGIP

- réalise des enquêtes comparatives sur les risques professionnels en Europe ;
- publie 3 lettres d'information électroniques - Eurogip infos et Eurogip les Échos (trimestriel), l'InfoMail d'Eurogip (bimensuel) -, des rapports d'enquêtes, des notes thématiques ;
- organise des conférences, les Débats d'EUROGIP, sur des thématiques européennes de sécurité et santé au travail ;
- participe à des projets d'intérêt communautaire ;
- coordonne un réseau d'experts (CNAMTS, CRAM/CARSAT, INRS*) qui participent à l'élaboration des normes européennes et internationales ;
- assure le secrétariat des Coordinations françaises des organismes notifiés pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle et des machines (par délégation des ministères chargés du Travail et de l'Agriculture) ainsi que le secrétariat technique de la Coordination européenne "machines".

* Voir page 2

L'équipe



De gauche à droite : Gilbert Bienveignant, Marie-Amélie Buffet, Nassira Definel, Delphine Delamare, Christèle Hubert, Christine Kieffer, Catherine Lecoanet, Isabelle Leleu, Virginie Pluot, Marja-Leena Porsanger, Isaure Poussielgue, Jean-Loup Wannepain



Édito



Ronald Schouller
Président du Conseil
d'administration



Raphaël Haeflinger
Directeur

“ Cette année encore, l'équipe - qui ne compte pourtant que douze salariés - a réalisé de nombreuses activités, même si ce rapport annuel n'en présente que les faits marquants. Chacune de ces activités contribue à accroître toujours plus la notoriété d'EUROGIP.

En ce sens, l'année 2010 a été marquée par d'importantes retombées presse liées à la publication de deux enquêtes, l'une portant sur la reconnaissance du caractère professionnel des cancers, l'autre sur les risques psychosociaux, deux sujets majeurs à l'heure actuelle.

Dans un autre registre, nous ne pouvons que nous féliciter de l'implication plus forte d'EUROGIP en 2010 pour apporter un éclairage européen sur les questions d'actualité de la Branche “accidents du travail - maladies professionnelles”, que ce soit à travers la rédaction de notes techniques ou l'organisation de rencontres d'échanges avec des homologues européens.

Enfin, nous sommes heureux qu'EUROGIP ait remporté un nouvel appel d'offres de la Commission européenne relatif aux systèmes de maladies professionnelles en Europe. Sur ce sujet d'actualité, EUROGIP est reconnu pour son expertise, ce qui lui a valu d'être sollicité pour participer au consortium constitué.

L'ensemble de ses savoir-faire contribuent à faire d'EUROGIP un acteur majeur dans le domaine de la prévention et l'assurance des risques professionnels en Europe. ”



Participer à des projets d'intérêt communautaire

EUROGIP participe à des projets d'intérêt communautaire qui s'inscrivent dans le champ de ses compétences : l'assurance et la prévention des risques professionnels en Europe.

▶ Rédiger un rapport sur les systèmes de maladies professionnelles en Europe

Sollicité en mai 2010 par l'organisme allemand Gesellschaft für Versicherungswissenschaft und-gestaltung e.V. (GVG), EUROGIP a répondu et remporté, dans le cadre d'un consortium, un appel d'offres de la Commission européenne. Il s'agit d'élaborer "un rapport sur la situation actuelle des systèmes de maladies professionnelles dans les États membres de l'UE et les pays de l'AELE/EEE, notamment eu égard à la recommandation 2003/670/CE de la Commission concernant la liste européenne des maladies professionnelles, et la collecte de données sur les aspects pertinents associés".

Ce projet, lancé en janvier 2011, doit durer 15 mois. Il implique GVG comme coordonnateur et trois partenaires : le Centre néerlandais des maladies professionnelles (NCvB), l'Institut de médecine professionnelle (NIOM) en Pologne et EUROGIP.

▶ Secrétariat technique de la Coordination "Machines"

Suite à l'appel d'offres qu'il a remporté fin 2009, EUROGIP assure, pour les quatre prochaines années, le Secrétariat technique de la Coordination européenne des organismes notifiés auprès de la Commission européenne pour la certification réglementaire des machines. En 2010, il a ainsi :

- préparé et animé les deux réunions du Comité Horizontal,
- rédigé une fiche traitant de l'évaluation de la conformité d'une machine modifiée dont la machine de base a fait l'objet d'une attestation (AET-CE) par un autre organisme notifié,
- mis en forme les documents élaborés lors de ces réunions concernant les fixations et les vis imperdables, les quasi-machines.

EUROGIP a également procédé au rapprochement des bases de données CIRCA et NANDO afin que tous les organismes notifiés aient au moins un représentant destinataire des documents produits par la Coordination.

▶ Centre thématique "Santé et sécurité au travail" de l'EU-OSHA

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA, située à Bilbao) s'appuie notamment sur les travaux du Centre thématique "Santé et sécurité au travail". Ce consortium d'organismes européens, dont EUROGIP est membre depuis 2001, est chargé de collecter, d'évaluer et de diffuser l'information sur les bonnes pratiques de prévention en vigueur dans les pays de l'Union européenne.

En 2010, les travaux suivants ont été confiés à EUROGIP :

- rédiger des études de cas sur l'implication du management dans le succès des politiques de prévention en entreprise et sur la prévention des risques dans le secteur agricole ;
- collecter des liens Internet pour enrichir le site de l'Agence européenne et ajouter des études de cas à la base de données du site Internet (<http://osha.europa.eu/fr>).



S'enrichir de l'expérience de nos voisins européens

EUROGIP réalise des enquêtes comparatives sur les risques professionnels en Europe, à la demande de la CNAMTS* et l'INRS* ainsi que dans le cadre du Forum européen de l'assurance accidents du travail - maladies professionnelles.

▶ Statistiques AT/MP en Europe

La mise à disposition de statistiques relatives aux accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles (AT/MP) dans les États membres de l'UE s'est poursuivie en 2010. Quatre nouveaux "Point statistique AT/MP" sur le Danemark, la Grande-Bretagne, la Finlande et la Suède ont été lancés. Parallèlement, les informations portant sur l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et la France ont été mises à jour. Fin 2010, la collection lancée en 2008 comprenait les documents suivants :

Pays	Années de référence des données publiées
Allemagne	2006-2007-2008
Grande-Bretagne	2008/2009
Espagne	2007-2008-2009
Italie	2006-2008
Autriche	2008
Belgique	2007-2008
France	2008
République tchèque	2008

Documents sur <http://www.eurogip.fr/fr/rechercher-par-pays.php>

▶ Réparation du préjudice permanent subi par les victimes d'AT/MP en Europe

La DRP* présidait le Forum européen de l'assurance AT/MP en 2009. Dans ce cadre, elle avait organisé, avec le soutien d'EUROGIP, une conférence sur "la réparation du préjudice permanent subi par les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles". EUROGIP s'était engagé à exploiter et compléter les données présentées par les représentants des organismes d'assurance.

Deux études de cas ont permis d'étudier les prestations servies en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Suède et Suisse. L'une portait sur une faible incapacité de travail sans perte de revenu, l'autre sur une incapacité de travail entraînant un changement d'emploi avec perte de revenu.

L'analyse d'EUROGIP s'est articulée autour de trois points : l'évaluation de l'incapacité permanente, les paramètres économiques de calcul de l'indemnisation et l'évolution de celle-ci dans le temps.

Les constantes parmi les paramètres d'indemnisation des pays étudiés ont permis de classer les pays en deux groupes, selon qu'ils indemnisent l'incapacité permanente de manière globale ou préjudice par préjudice.

Les points communs et les différences entre les pays, les avantages et les inconvénients de chaque système national ainsi que leur cohérence ont été soulignés. Cela permet au lecteur de tirer des conclusions sur leur attractivité pour les victimes.

Rapport sur http://www.eurogip.fr/fr/docs/Eurogip_NoteRPP_59F.pdf

Le Forum européen de l'assurance accidents du travail - maladies professionnelles favorise l'échange d'informations et d'expériences entre les organisations nationales responsables de l'assurance légale contre les AT/MP (www.europeanforum.org)

* Voir page 2



Avantages retraite des travailleurs exposés à l'amiante en Italie

Au regard de la situation française, il a été décidé d'étudier de façon approfondie l'unique système de retraite anticipée pour les travailleurs exposés à l'amiante existant en Europe, à savoir le dispositif italien.

L'étude des nombreux actes législatifs, réglementaires et administratifs, ainsi que des informations pratiques fournies par l'INAIL (l'organisme italien d'assurance AT/MP) sur la gestion du dispositif, a permis d'analyser :

- la naissance (en 1992) et l'évolution du dispositif (plusieurs fois amendé ou réformé),
- les modalités d'ouverture de l'instruction des dossiers des demandeurs,
- la procédure de vérification de l'exposition des travailleurs par l'INAIL,
- les principaux secteurs et métiers des expositions reconnues,
- la gestion administrative du dispositif,
- les données quantitatives portant sur l'instruction des dossiers
- le coût du dispositif.

Ce travail a donné lieu à la publication d'une note technique. Celle-ci a été diffusée dans un premier temps à la DRP* et à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), puis mise en ligne sur le site d'EUROGIP.

Note sur http://www.eurogip.fr/fr/docs/Eurogip_NoteRetraiteAmiante_Italie_61F.pdf



Incitations financières à la prévention

EUROGIP s'est intéressé aux systèmes d'incitations financières à la prévention des risques professionnels en vigueur dans six pays : Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg et Royaume-Uni.

Les mécanismes identifiés portent essentiellement sur une différenciation de la prime d'assurance (bonus-malus) basée sur la sinistralité de l'entreprise. Certains outils intègrent des rabais complémentaires ou des subventions pour inciter, par exemple, à l'utilisation d'équipements de travail sûrs, à la formation des salariés ou à la mise en place d'un système de management de la sécurité au travail.

Ces deux enquêtes ont donné lieu à la publication d'une note technique diffusée à la DRP*.



Abus et fraudes à l'assurance sociale

À la demande de la DRP*, EUROGIP a enquêté sur les pratiques abusives ou frauduleuses constatées dans d'autres pays, ainsi que sur les moyens de prévenir et de lutter contre ces pratiques.

La situation a été examinée en Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Le souci de lutter contre la fraude sociale sous toutes ses formes est très présent dans ces pays. Les formes de lutte tiennent essentiellement à la formation des agents et à l'utilisation intensive des bases de données informatiques, facilitée par le développement de l'administration en ligne. Les pays anglo-saxons se distinguent par le recours important à la délation. Un accent particulier est mis sur la lutte contre le travail illégal.

* Voir page 2



Connaître les évolutions et les faire partager

Site Internet, publications, conférence... À travers divers supports, EUROGIP contribue à mieux faire comprendre les différentes actions mises en œuvre au plan communautaire et dans les pays de l'UE dans le domaine de la prévention et de l'assurance des AT/MP*.

▶ Veille sur les risques professionnels en Europe

Essentielle à l'ensemble des activités d'EUROGIP, la veille consiste à suivre l'actualité dans les domaines :

- de la réglementation et des instances communautaires ;
- de la prévention et de l'assurance du risque professionnel dans les États membres de l'UE, y compris les éventuelles modifications structurelles des organismes compétents ;
- des publications, résultats d'enquête, manifestations... intéressant le risque professionnel.

Le centre de documentation traite également les questions qui lui sont posées. En 2010, celles-ci ont couvert des sujets tels que la nouvelle directive "Machines", la reconnaissance des qualifications professionnelles entre les pays de l'UE-27, les statistiques AT/MP, les TMS, la réglementation en vigueur dans les États membres de l'UE, etc. Les questions proviennent essentiellement du personnel de la Branche AT/MP, mais aussi des personnes externes.

▶ Recherches ponctuelles

EUROGIP a été sollicité, notamment par la DRP et l'INRS*, pour effectuer des recherches ponctuelles sur des thèmes d'actualité :

- la reconnaissance des cancers causés par le bitume dans quelques pays européens, suite à la parution du rapport d'EUROGIP sur les cancers professionnels ;
- la prise en compte et la prévention de la pénibilité en Allemagne, à travers l'exemple des mesures mises en œuvre dans ce domaine par BMW.

Par ailleurs, la Direction générale du travail (DGT) a sollicité EUROGIP sur les possibilités de reconnaissance en Europe du caractère professionnel des maladies psychiques d'une part, du cancer du larynx causé par l'amiante, d'autre part.

EUROGIP a également poursuivi en 2010 son implication dans les "champs coordonnés" de prévention de la Branche AT/MP* pour apporter un éclairage européen sur les thèmes qu'il suit :

- Accueil des nouveaux embauchés
- Aide à la personne
- Travailleurs migrants.

* Voir page 2

▶ Rencontres d'étude

Dans le cadre de sa mission visant à faire connaître les travaux de la Branche AT/MP et à favoriser les échanges avec ses homologues européens, EUROGIP a organisé une rencontre entre la CNAMTS* et l'INAIL, l'organisme d'assurance AT/MP en Italie. Les échanges ont porté sur :

- les tendances AT/MP : statistiques, sous-déclaration des MP, évolution des listes de MP, création d'un registre national des maladies liées au travail,
- les incitations économiques à la prévention,
- les travaux pénibles,
- les prestations amiante.

EUROGIP a également organisé en 2010 une rencontre entre la DRP et la DGUV (assurance accident allemande) sur les incitations financières à la prévention, les dispositifs mis en place outre-Rhin se distinguant particulièrement des autres pays européens.

Nouvelles publications 2010

Rapports d'enquêtes

- "Cancers d'origine professionnelle : quelle reconnaissance en Europe ?"
- "Santé et sécurité au travail dans le secteur des services à domicile en Europe"
- "Prévention de la désinsertion professionnelle : l'expérience de six pays"
- "Risques psychosociaux au travail : une problématique européenne"
- "Réparation du préjudice permanent subi par les victimes d'AT/MP en Europe"
- "Avantages retraite en faveur des travailleurs exposés à l'amiante - L'expérience italienne".

"Point statistique AT/MP" concernant l'Espagne (données 2009), l'Allemagne (2008), la Belgique (2008), la République tchèque (2008), l'Italie (2008), la France (2008).

Documents institutionnels : plaquette de présentation d'EUROGIP, rapport annuel d'activité 2009 d'EUROGIP, rapport de l'activité normalisation 2009 de la Branche AT/MP*.

Trois lettres électroniques

EUROGIP Infos

2010 était la première année complète durant laquelle le trimestriel sur les risques professionnels en Europe était uniquement disponible en version électronique, à partir d'une inscription en ligne sur le site Internet d'EUROGIP.

L'InfoMail d'EUROGIP

Bimensuel et disponible en français/anglais, il présente des articles synthétiques sur l'actualité relative aux risques professionnels au niveau communautaire et dans les États membres de l'UE, avec des liens vers les ressources pour en savoir plus.

EUROGIP Les Echos

Cette lettre institutionnelle trimestrielle fait le point sur les activités du Groupement (missions, publications, études en cours...) en mettant l'accent sur l'une d'elles à travers une interview sur le mode "3 questions à" un collaborateur d'EUROGIP.

Abonnement et archives sur www.eurogip.fr (page d'accueil)

Faire connaître EUROGIP et ses travaux

À la demande d'interlocuteurs variés, EUROGIP a régulièrement l'occasion d'intervenir pour présenter ses activités et ses travaux. Ce fut le cas, comme chaque année, au cours des sessions de formation des futurs contrôleurs de sécurité et ingénieurs des CRAM/CARSAT/CGSS*.

En outre en 2010, le Groupement est notamment intervenu lors :

- d'un congrès de médecins du travail organisé par l'INCA (structure technique attachée à la confédération syndicale CGIL italienne) ;
- d'une journée de concertation intersyndicale, à la demande des organisations syndicales françaises, en vue d'intensifier la participation des syndicats dans la normalisation, outil de prévention.

Par ailleurs, la publication des résultats d'une enquête ou l'organisation des Débats sont autant d'occasions pour EUROGIP de publier un communiqué de presse.

Ainsi en 2010, les études sur la reconnaissance du caractère professionnel des cancers et sur les risques psychosociaux ont-elles suscité un grand nombre d'articles dans la presse écrite et sur Internet. La parution de dépêches AFP (Agence France Presse) a généré la parution de 74 articles sur le premier thème et 36 articles sur le second.

Parallèlement, plusieurs supports ont repris régulièrement des informations publiées par EUROGIP (dans EUROGIP Infos et l'InfoMail d'EUROGIP).

* Voir page 2



Faire valoir une position commune au plan européen

EUROGIP
 coordonne les travaux auxquels participe la Branche AT/MP* lors de l'élaboration des normes européennes et internationales intéressant la santé-sécurité au travail. L'objectif pour la Branche AT/MP est de faire valoir sa position de préventeur dans le consensus normatif.

Financement de certains travaux

Pour optimiser la participation des experts normalisation, EUROGIP finance, depuis 1992, dans quelques domaines précisément définis, les travaux de commissions françaises au sein desquelles s'élabore la position à faire valoir au niveau européen.

En 2010, la convention avec l'Union technique de l'électricité (UTE) a été reconduite afin de soutenir les travaux dans le domaine de l'équipement électrique des machines. EUROGIP a également financé les droits d'inscription annuels de :

- 32 experts dans 22 commissions de normalisation gérées par l'Union de normalisation de la mécanique (UNM), afin de maintenir la présence de la prévention dans les travaux de normalisation relatifs à la sécurité des machines ;
- 42 experts dans 25 commissions de normalisation gérées par Afnor.

Coordination des experts impliqués dans les travaux de normalisation

En 2010, EUROGIP a coordonné l'activité de 75 experts de la Branche AT/MP (CNAMTS* : 3 ; CRAM/CARSAT* : 19 ; INRS* : 51 et EUROGIP : 2) sollicités, en fonction des compétences requises, pour participer aux travaux d'élaboration des normes européennes ou internationales intéressant la santé et la sécurité au travail.

Ces experts ont pris part aux travaux de :

- 42 Comités Techniques (TC) du Comité européen de normalisation (CEN),
 - 2 TC du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC),
 - 10 TC de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et 1 TC de la Commission électrotechnique internationale (CEI),
 - plus de 165 groupes de travail européens ou internationaux.
- Ces experts suivent les travaux d'élaboration des normes dans les domaines intéressant la Branche AT/MP : Sécurité des machines ; Engins de chantier, levage, manutention ; Ambiances physiques ; Biologie, chimie, ventilation ; Protection individuelle et collective ; Produits de construction ; Ergonomie.

L'une des missions d'EUROGIP consiste, entre autres, à coordonner la procédure de consultation interne à la Branche AT/MP sur les projets de norme soumis à enquête. Cette consultation a permis en 2010 d'associer 362 personnes et d'émettre un avis collectif sur 17 projets, concernant : la sécurité des machines (6 projets), les produits de construction (5), les Engins de chantier, levage, manutention (4) et la biologie, chimie, ventilation (2).

* Voir page 2



Outils pour les "experts normalisation"

Disponible à partir du site Internet d'EUROGIP, **Normabase** est une base de données sur la normalisation relative à la santé et sécurité au travail aux plans international, européen ou français.

La partie publique permet d'accéder à l'état d'avancement des projets de normes ainsi qu'aux fiches (réalisées par EUROGIP) d'analyse des normes "machines" du point de vue de la prévention. Une partie privée est réservée aux experts de la Branche AT/MP*.

Les données extraites de cette base ont permis la mise à jour annuelle de **Partenor** (travaux de normalisation européenne relatifs à l'hygiène et la sécurité auxquels les experts participent) et de **Normavenir** (projets de normes suivis par ces experts) diffusés à plus de 220 exemplaires au sein de la Branche AT/MP.

En partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, EUROGIP a participé à la mise à jour de la base de données "**StandardWebPort**". La 17^e version de ce produit contient 2 695 normes relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, soit plus de 1936 nouvelles pages.

Cette base de données a été mise à la disposition des services de documentation des CRAM/CARSAT* et de l'INRS* ainsi que des organisations syndicales et professionnelles en avril 2010.

<http://www.eurogip.fr/fr/normabase.php>

Signalement des problèmes de prévention

Le dispositif de signalement des problèmes de prévention permet la remontée de l'information du terrain, depuis l'action des CRAM/CARSAT* jusqu'au traitement des signalements par le Bureau de suivi, instance placée sous l'égide du Groupe Expert "Équipements de travail", depuis 2008. EUROGIP est membre de ce Bureau et a participé aux réunions trimestrielles tenues en 2010.

Une cinquantaine de fiches ont été étudiées depuis 2008, dont 21 sont closes et mises à la disposition de la Branche AT/MP.

Ces fiches ont contribué à la prise en compte des retours d'expériences du terrain dans de nombreux sujets de normalisation, tels que les poussières de bois, les monte-charges, les ascenseurs, les presses à balles ou les chariots de manutention.

Échanges avec les experts européens

EUROGIP est membre du Comité de pilotage d'Euroshnet, le réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. Ce réseau a pour objectif de faciliter les échanges entre experts travaillant au sein des organismes de prévention pour dégager des positions communes sur les questions traitées.

EUROGIP coordonne ainsi le forum de discussion "Questions générales" du site Internet d'Euroshnet et contribue financièrement à l'amélioration de celui-ci.

Par ailleurs, EUROGIP a largement contribué au lancement d'un séminaire franco-allemand destiné aux préventeurs engagés dans la normalisation. Cette rencontre est programmée les 5 et 6 octobre 2011 à Bruxelles.

<http://www.euroshnet.org>

* Voir page 2



Coordonner les travaux des organismes notifiés "ÉPI" et "Machines"

Par
délégation des
ministères chargés du
Travail et de l'Agriculture,
EUROGIP assure le secrétariat des
Coordinations françaises des
organismes notifiés pour la
certification réglementaire des
équipements de protection
individuelle (ÉPI) et des
machines.

Coordination française

Cette activité est définie par des conventions signées avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture en vue de réaliser les procédures d'évaluation de la conformité des ÉPI (Directive 89/686/CEE modifiée) ainsi que des machines et composants de sécurité (Directive 98/37/CE modifiée). Concernant les machines, l'année 2010 a été marquée par la mise en application de la nouvelle directive. Les travaux de la Coordination ont porté sur l'accompagnement des organismes dans l'appropriation de ce texte. Il s'est également agi de réviser et mettre à jour les documents élaborés au titre de la directive précédente (en particulier les fiches d'interprétation des règles) et en fonction des articles du nouveau code du travail.

Dans le domaine des ÉPI

EUROGIP a organisé deux réunions de la Commission Générale regroupant 12 organismes notifiés (11 depuis fin 2010) qui couvrent l'ensemble des produits et dispositifs de protection soumis aux procédures d'évaluation de la conformité, par tierce partie, à la directive ÉPI.

Ces réunions permettent des échanges d'informations entre le ministère du Travail et les organismes notifiés sur les réunions européennes entre États membres (Groupe de travail et de suivi de la directive ÉPI, Groupe de Coopération administrative). L'objectif est également d'arrêter des positions communes applicables par les organismes français et de préparer les positions françaises à faire valoir au niveau européen.

Les principaux travaux ont porté sur :

- l'accréditation des organismes notifiés, suite à la publication d'un arrêté précisant les référentiels d'accréditation des organismes pour les différentes procédures d'évaluation de la conformité ;
- la limitation de la durée de validité des attesta-

tions d'examen CE de type (AET-CE), dont la mise en œuvre requiert une décision claire de la Commission européenne et des États membres et une procédure validée pour le renouvellement des AET-CE quand leur date de validité sera atteinte. La position française est de ne pas limiter la durée de validité et d'attendre que cette obligation figure dans la directive en cours de révision qui devrait entrer en vigueur en 2015 ;

- les mesures d'interdiction prises par les autorités françaises contre des combinaisons étanches aux pulvérisations de produits chimiques.

Avec les organismes habilités pour les ÉPI pour la pratique sportive et de loisirs, EUROGIP a élaboré des protocoles d'évaluation de la conformité à la directive, au titre d'expert, des vêtements et des gants utilisés par les motocyclistes non professionnels. Ces documents ont été traduits et adressés à la coordination européenne des organismes concernés par ces produits.

Dans le domaine des machines

EUROGIP a organisé onze réunions, dont deux de la Commission Générale (qui regroupe les 12 organismes notifiés) et neuf des groupes sectoriels. Ces réunions visent à résoudre les problèmes techniques souvent complexes qui subsistent, d'intégrer les travaux normatifs et de préparer les positions à défendre lors des réunions des groupes verticaux et/ou du Comité horizontal de la Coordination européenne.

La Coordination a consacré une part importante de travail à l'appropriation de la nouvelle directive, applicable depuis la fin de l'année 2009, mais dont la mise en œuvre s'est opérée tout au long de l'année 2010. Après avoir identifié les nouvelles exigences techniques introduites dans la directive 2006/42/CE, les travaux ont porté

sur les conséquences de ces nouvelles exigences lors de la réalisation de l'examen CE de type, l'une des deux procédures d'évaluation de la conformité à la directive, par tierce partie, conservée dans la nouvelle directive. La nouvelle procédure d'évaluation "Assurance qualité complète" nécessite des compétences différentes de celles requises pour l'examen CE de type. Le recours à l'accréditation devient incontournable pour confirmer le savoir-faire. Et ceci sera valable pour les deux procédures d'évaluation de la conformité pour lesquelles les organismes notifiés seront sollicités. À ce jour, aucun fabricant n'a opté pour l'évaluation "Assurance qualité complète" et il n'y a pas encore d'organismes français habilités pour cette procédure.

Les fiches d'interprétation des règles ont été actualisées en fonction des nouvelles références réglementaires : articles, exigences et annexes de la nouvelle directive, articles du nouveau code du travail ; seules les fiches apportant une valeur ajoutée ont été conservées.

Le site Internet d'EUROGIP (cf. <http://www.eurogip.fr/informations-utiles.php>) a été complété, en fonction de l'actualité et des publications réglementaires françaises et européennes, des documents utiles aux organismes notifiés et aux différents acteurs de la mise en œuvre des directives ÉPI et Machines.

Coordination européenne

Dans le domaine des ÉPI

EUROGIP a participé à trois réunions de la Coordination européenne des organismes notifiés pour les ÉPI. Dans le cadre de la réunion plénière, les discussions ont porté sur :

- les pratiques de notification et d'accréditation qui montrent des différences importantes entre les organismes d'accréditation des différents États membres qui peuvent conduire à de sévères distorsions pour les organismes notifiés ;
- le contenu des AET-CE qui a abouti à l'élaboration d'une fiche européenne largement inspirée du modèle français qui avait été proposé ;
- le marquage de la norme selon sa référence nationale ;
- le marquage de la référence d'une norme partiellement suivie.

Dans le domaine des machines

EUROGIP a assuré le secrétariat technique de la Coordination européenne, suite à l'appel d'offres de la Commission européenne qu'il a remporté (cf. page 8).

Certification des organismes

EUROGIP a continué à collecter les états des attestations d'examen CE de type (AET-CE) délivrées par les organismes notifiés ainsi que les décisions prises dans le cadre de l'article 11 de la directive ÉPI.

L'activité globale des organismes notifiés est assez constante, d'une année sur l'autre, dans le domaine des ÉPI.

Dans le domaine des machines, les organismes ont dû renouveler des AET-CE à des machines certifiées au titre de la directive précédente et pour lesquelles les fabricants ont apporté les modifications nécessaires pour que ces machines soient conformes à la nouvelle directive. Ces renouvellements ont représenté 75 % des AET-CE délivrées en 2010.

La base de données des AET-CE ÉPI et Machines, unique en Europe, a continué à être enrichie et peut s'avérer utile également dans le cadre des campagnes de surveillance du marché.





www.eurogip.fr

55, rue de la Fédération - F-75015 Paris
Tel. +33 0 1 40 56 30 40
Fax +33 0 1 40 56 36 66



eurogip

comprendre les risques professionnels en Europe
understanding occupational risks in Europe